

# Fondation Aigues-Vertes, Bernex

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008

### 1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice 2008 de la Fondation Aigues-Vertes (ci-après la Fondation) ont été établis pour la deuxième fois en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 21 «Etablissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique, à but non lucratif».

La Fondation est soumise à la Loi sur les indemnités et aide financière (LIAF) et à son règlement d'application (RLIAF).

Elle est placée sous la surveillance du Département de la Solidarité et de l'Emploi, ainsi que du Service de surveillance des Fondations et de l'Inspection cantonale des Finances.

### 2. BILAN

La structure du bilan répond aux recommandations Swiss GAAP RPC 21. Les rubriques font l'objet des commentaires ci-après:

#### 2.1 Liquidités

Les liquidités sont évaluées, aux 31 décembre 2008 et 2007, à la valeur nominale. Les comptes bancaires sont ouverts auprès de l'UBS SA, la Banque Raiffeisen et la Banque Migros.

#### 2.2 Titres de placement

Les titres de placement sont évalués à la valeur boursière aux 31 décembre 2008 et 2007 et se composent de EUR 6 Parts UBS LUX Money Market.

#### 2.3 Débiteurs pensionnaires

Les débiteurs pensionnaires sont évalués à leur valeur nominale. Ils se composent de créances concernant la facturation de la pension aux villageois. Aucun risque significatif d'insolvabilité sur les postes ouverts n'a été détecté de sorte qu'aucune correction de valeur n'a été enregistrée.

#### 2.4 Subventions à recevoir OFAS

Les subventions à recevoir de l'OFAS correspondent au montant calculé sur la base des journées de présence effectives de pensionnaires en 2007. Dès 2008 le Canton de Genève reprend les tâches de la Confédération et couvre l'entier des subventions.

## 2.5 Débiteurs CIIS

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le canton de Genève a signé la Convention Intercantonale des Institutions Sociales (CIIS). Dès lors, le canton de Genève a le droit de facturer le coût d'un résident extra-cantonal pris en charge par le canton de Genève à son canton de domicile. Cette facturation se fait par l'Institution qui héberge la personne handicapée directement aux divers cantons concernés. Ce montant est ensuite restitué au Canton de Genève à la fin de l'année. Le montant au 31 décembre 2008 correspond à la facture du dernier trimestre aux cantons de Neuchâtel et Vaud. Le montant total facturé en 2008 se monte à CHF 470'814.42 (voir point 3.4).

## 2.6 Compte courant FERD et autres débiteurs

Ce montant figurant sous le compte courant de FERD au 31 décembre 2008 a été transféré en janvier 2009.

Les autres débiteurs comprennent pour l'essentiel la facturation des produits vendus à travers les ateliers de la Fondation. Une analyse de solvabilité des clients de la Fondation a été réalisée. Il n'a pas été relevé de risques particuliers sur cette position.

## 2.7 Stocks

Les stocks, évalués au prix de revient des marchandises, font l'objet d'un inventaire physique au 31 décembre 2008 et 2007 à la date du bilan. Ils se décomposent en stocks de marchandises dans les différentes maisons ainsi qu'en stocks de fourniture de bureau d'une part, et stocks de marchandises (matières premières et produits finis) des ateliers d'autre part.

## 2.8 Comptes de régularisation de l'actif

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges payées d'avance et les produits à recevoir suivants:

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	CHF	CHF
Primes d'assurances 2008 payées d'avance	0.00	322 288.95
Autres charges payées d'avance	47 111.05	9 850.80
Remboursement d'assurance maladie et accident à recevoir	50 756.25	82 001.50
Impôt anticipé à récupérer	11 910.43	18 600.84
Intérêts courus sur titres et produits à recevoir sur titres	0.00	25 111.05
	<u>109 777.73</u>	<u>457 853.14</u>

## 2.9 Actifs circulants affectés

La Fondation présente de manière séparée les liquidités et titres liés à la couverture des engagements envers les villageois et le Fonds social. Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale et les titres à leur valeur boursière.

	<u>2008</u> CHF	<u>2007</u> CHF
<b><u>Pécules des villageois</u></b>		
Caisse	1 630.50	141.10
Banque	156 153.19	87 699.01
Titres	401 320.00	503 250.00
Intérêts courus sur titres	11 519.00	14 399.00
	<u>570 622.69</u>	<u>605 489.11</u>
<b><u>Fonds social</u></b>		
Banque	<u>228 673.34</u>	<u>243 070.14</u>

Réconciliation entre les actifs circulants et les fonds affectés au passif:

	<u>2008</u> CHF	<u>2007</u> CHF
<b><u>Pécules des villageois</u></b>		
Créanciers résidants (passif)	<b>597 289.92</b>	<b>629 014.55</b>
- Impôt anticipé à recevoir	(6 051.83)	(6 963.19)
- Comptes pécules débiteurs	(29 012.04)	(21 601.65)
+ Avance de la FAV	17 302.89	0.00
- Comptes pensionnaires créditeurs	(8 806.25)	0.00
- Dons à transférer à la FAV	(100.00)	0.00
+ Divers autres mouvements et pertes sur pensions non couverts	0.00	26 241.16
	<u>570 622.69</u>	<u>626 690.87</u>
./. Pécules des villageois affectés (cf ci-dessus)	<b>570 622.69</b>	<b>605 489.11</b>
<b>Différence</b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>21 201.76</u></b>
<b><u>Fonds social</u></b>		
Actifs circulants affectés	228 673.34	243 070.14
+ Impôt anticipé à recevoir	428.65	482.50
./. Fonds affectés	<u>229 101.99</u>	<u>242 699.14</u>
<b>Différence</b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>853.50</u></b>

La réconciliation entre les actifs circulants et les fonds affectés au passif fait ressortir en 2007 une insuffisance de couverture de liquidité de CHF 21'201.76 pour le pécule des villageois et un excédent de CHF 853.50 pour le Fond social.

Ces différences ont été couvertes en 2008 par les liquidités propres de la Fondation.

## 2.10 Actifs immobilisés

Depuis l'exercice 2005, les actifs immobilisés sont présentés à leurs valeurs d'acquisition sous déduction des subventions et dons obtenus et les amortissements. Les amortissements annuels sont calculés sur la valeur nette entre les coûts d'acquisition moins les subventions et dons reçus, en tenant compte de la période d'utilisation estimée. Un inventaire physique existe mais n'a pas été mis à jour durant toute la phase de réaménagement du village.

Les taux d'amortissement suivants ont ainsi été retenus pour les exercices 2008 et 2007:

Véhicules utilitaires	10%
Véhicules légers	20%
Machines de bureau	20%
Equipements	10%
Installations fixes	5%
Rénovation et Immeubles	2%

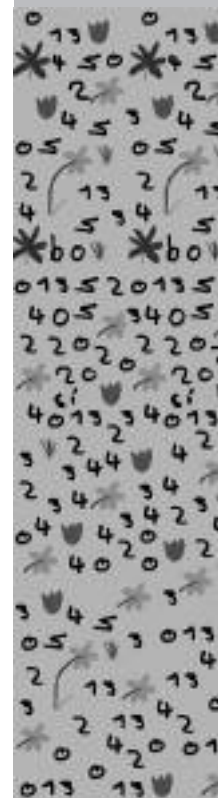
Le seuil d'activation d'un actif corporel, ou d'un lot de même nature, est fixé à CHF 1'000. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ce seuil est fixé à CHF 3'000.

Un tableau récapitulatif de la variation des immobilisations est présenté sous point 10.

La Fondation est au bénéfice d'un droit de superficie accordé par l'Etat de Genève en date du 11 décembre 1961 pour une durée de nonante ans. A cette échéance, ce droit est tacitement renouvelable par tranche de trente ans.

## 2.11 Créanciers

Les créanciers sont présentés distinctement en deux catégories: créanciers et fournisseurs relatifs à l'exploitation ordinaire de la Fondation et créanciers liés au réaménagement découlant de la livraison de biens et fournitures de prestations en relation avec les travaux de rénovation et réaménagement des bâtiments exploités par la Fondation.



## 2.12 Créancier Etat de Genève

Ce poste se décompose comme suit:

	<u>2008</u> CHF	<u>2007</u> CHF
Droit de superficie 2006 et 2007	73 896.00	73 896.00
Produits CIIS à transférer à l'Etat de Genève (cf 3.4)	470 814.42	0.00
Subvention complémentaire pour la couverture de la prime de 40% au personnel	(205 943.00)	0.00
Total Créancier Etat de Genève	<u>338 767.42</u>	<u>73 896.00</u>

## 2.13 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont constitués par des engagements certains pour des charges à payer, dont voici le détail:

	<u>2008</u> CHF	<u>2007</u> CHF
Frais à payer	36 284.83	58 334.70
Honoraires de révision	62 000.00	35 000.00
Impôts immobiliers complémentaires 2006	52 800.00	48 000.00
Impôts immobiliers complémentaires 2007	52 500.00	50 000.00
Impôts immobiliers complémentaires 2008	54 000.00	0.00
Total passifs transitoires	<u>257 584.83</u>	<u>191 334.70</u>

## 2.14 Provisions

Les provisions comprennent:

	<u>2008</u> CHF	<u>2007</u> CHF
Provision pour vacances non prises et heures supplémentaires	448 000.00	350 000.00
Provision solde de cotisations CEH	21 590.50	0.00
Provision prime de 40% liée au 13 <sup>ème</sup> salaire	205 943.00	0.00
Total provisions	<u>675 533.50</u>	<u>350 000.00</u>

La provision pour solde de cotisations à la CEH représente les cotisations de l'employeur dues au 31 décembre 2008 suite au changement de statut de certains collaborateurs. Ces montants sont payés à la CEH en tenant compte de l'effet dans le temps du changement de statut du collaborateur.

## 2.15 Emprunt FERD

Ce poste correspond aux montants empruntés à la FERD, selon contrat de prêt signé le 23 septembre 2005. La FERD a accordé une ligne de crédit de CHF 20'000'000 pour le financement de la rénovation du village d'Aigues-Vertes. Un avenant portant la ligne de crédit à CHF 22'000'000 a été signé le 25 mars 2008.

Ce prêt ne porte pas intérêts. Il est consenti pour une période de 5 ans renouvelable. Conformément au contrat précité la période de remboursement ne devrait pas être inférieure à celle des amortissements enregistrés sur les constructions financées par la FERD.

## 2.16 Fonds social

Le fonds social a été constitué à l'origine dans le but d'accorder, en cas de nécessité, une aide financière aux villageois pour permettre de financer leurs activités de loisirs et leurs besoins personnels.

Le mouvement du compte est le suivant:

	<u>2008</u> CHF	<u>2007</u> CHF
<b>Montant du Fonds au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>242 699.14</b>	<b>267 139.51</b>
Produits bancaires	1 188.75	1 454.63
Dons et legs	54 402.10	0.00
Utilisations pour dépenses courantes	<u>(69 188.00)</u>	<u>(25 895.00)</u>
<b>Montant du Fonds au 31 décembre</b>	<b><u>229 101.99</u></b>	<b><u>242 699.14</u></b>

La réconciliation avec les liquidités à l'actif figure au point 2.9.

## 2.17 Subventions OFAS/Etat de Genève

Les subventions OFAS/Etat de Genève correspondent aux subventions reçues de ces deux entités dans le cadre du financement des rénovations et réaménagement dans l'attente de leur imputation sur les actifs immobilisés concernés, ceux-ci étant en construction, respectivement en cours de rénovation. Les décomptes définitifs ont été délivrés pour les immeubles de la phase I en totalité et partiellement pour la phase II et III, de sorte que les subventions relatives à ces investissements ont été imputées.

	<u>2008</u> CHF	<u>2007</u> CHF
<b>Subvention Phase I</b>		
OFAS	0.00	0.00
Canton de Genève	0.00	177 035.91
Total phase I	<u>0.00</u>	<u>177 035.91</u>
<b>Subvention Phase II</b>		
OFAS	5 252 902.00	8 225 000.00
Canton de Genève	7 413 919.99	11 213 691.31
Total phase II	<u>12 666 821.99</u>	<u>19 438 691.31</u>
<b>Subvention Phase III</b>		
OFAS	3 045 927.00	942 000.00
Canton de Genève	3 512 458.69	1 416 684.98
Total phase III	<u>6 558 385.69</u>	<u>2 358 684.98</u>

Le détail des mouvements de ces subventions et de leur utilisation est présenté dans le Tableau II.

## 2.18 Capital de l'organisation

La décomposition et la variation du capital de l'organisation se présente comme suit:

	<u>2008</u>		
	CHF		
<b>Capital de l'organisation</b>			
Capital de dotation			10 000.00
Fonds de réserve au 31.12.2001			<u>14 331 034.30</u>
Fonds libres (propres) au 31.12.2001, avant les premiers subventionnements de l'Etat de Genève			<u>14 341 034.30</u>
Résultats des exercices postérieurs à 2001:			
	<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>Autres résultats</u>	<u>Total capitaux propres</u>
	CHF	CHF	CHF
2002	(862 698.25)	(674 206.06)	(1 536 904.31)
2003	11 896.31	2 751.09	14 647.40
2004	(18 697.33)	239 856.63	221 159.30
2005 (après retraitement RPC)	<u>256 136.50</u>	<u>593 590.63</u>	<u>849 727.13</u>
Sous-total 2002-2005	613 362.77	161 992.29	451 370.48
2006 (après retraitement RPC)	790 343.27	188 644.58	978 987.85
2007	<u>559 958.22</u>	<u>113 032.32</u>	<u>672 990.54</u>
Sous-total 2006-2007	1 350 301.49	301 676.90	1 651 978.39
2008 (après restitution de l'Etat)	<u>152 007.18</u>	<u>70 291.69</u>	<u>222 298.87</u>
Sous-total 2006-2008	1 502 308.67	371 968.59	1 874 277.26
Résultats cumulés 2002-2008	<u>888 945.90</u>	<u>533 960.88</u>	<u>1 422 906.78</u>
<b>Capital de l'organisation au 31.12.2008</b>			<b><u>15 763 941.08</u></b>

### Capital lié généré pour la période quadriennale 2006-2009:

L'Etat de Genève examine l'utilisation des subventions qu'il accorde au niveau d'une période quadriennale, actuellement 2006-2009, pour déterminer avec l'institution subventionnée si, et dans quelle proportion, ses subventions devraient lui être restituées. Les résultats de l'activité directement subventionnés par l'Etat sont ainsi attribués au capital lié généré.

Le tableau de suivi des résultats avant et après répartition selon contrat de prestations 2008-2009 se présente comme suit:

	Taux	2008	2009	Cumul
<b>Résultat avant répartition</b>	100%	630 993.09		630 993.09
Répartition de la part du résultat revenant à l'Etat de Genève	64.77%	408 694.22		408 694.22
<b>Résultat après répartition</b>	35.23%	<b>222 298.87</b>		<b>222 298.87</b>

La méthode de calcul retenue dans le contrat de prestations de la part que l'institution peut garder à l'échéance du contrat est: total des revenus d'exploitation moins subventions reçues divisé par le total des revenus d'exploitation.

Ce qui donne:  $(20'634'804.23 + 152'054.87) - (13'424'121 + 38'539) = 7'324'199.10$   
 $7'324'199.10 / (20'634.80423 + 152'054.87) = 35.23 \%$

## 2.19 Cautionnement, engagements de leasing opérationnel

Néant

## 3. COMPTE D'EXPLOITATION ET AUTRES RESULTATS

Les charges et les produits se rapportant à une période sont délimités et affectés à la période concernée (accrual basis). Les produits et charges sont présentés en distinguant le résultat d'exploitation lié aux activités subventionnées par l'Etat de Genève, des autres produits et charges liés à l'exploitation, en présentant distinctement les produits financiers et autres résultats, et enfin, les attributions aux fonds et au capital de la Fondation.

### 3.1 Salaires et charges sociales

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	CHF	CHF
Masse salariale selon compte d'exploitation	11 429 316.10	10 490 982.70
+ Remboursement APG (accidents, maternité, etc.)	438 459.25	319 932.85
Sous-total 1	<u>11 867 775.35</u>	<u>10 810 915.55</u>
Charges sociales	<u>2 170 632.15</u>	<u>2 032 102.05</u>
Sous-total 2	14 038 407.50	12 843 017.60
- Masse salariale villageois (y.c. charges sociales)	(191 078.15)	(187 566.20)
- Masse salariale des autres catégories particulières (y.c. charges sociales)	(173 213.25)	(203 381.70)
Total	<u>13 674 116.10</u>	<u>12 452 069.70</u>
Effectif en équivalent plein temps au 31 décembre	<b>129.25</b>	<b>121.50</b>

Nous n'avons eu aucune personne en RMCAS et ETC durant l'année 2008.

### 3.2 Liste des indemnités complémentaires versées et montants ainsi que prestations/avantages en nature au:

- a) Personnel: néant
- b) Directeurs et cadres supérieurs: néant

### 3.3 Rémunération des organes dirigeants:

- a) Conseil de Fondation: néant
- b) Les salaires bruts de la directrice et des cadres supérieurs se sont élevés en 2008 à CHF 916'646.40 et en 2007 à CHF 918'600.25 pour un effectif de 7 personnes.

### 3.4 Produits et charges CIIS

Ces postes comprennent, comme énoncé au point 2.5 du bilan les montants totaux facturés aux cantons de Neuchâtel et Vaud pour cinq de nos résidents durant l'année 2008.

### 3.5 Subvention OFAS

Dès 2008, l'OFAS ne nous subventionne plus. Cette tâche est reprise par le Canton de Genève (cf 2.4).

### 3.6 Subvention non-monétaire droit de superficie

Selon le contrat de prestations couvrant la période 2008 et 2009, nous recevons une subvention non-monétaire pour couvrir le coût du droit de superficie dont nous bénéficions. Ce droit se monte à CHF 38'539 par an.

#### 4. ACTIFS MIS EN GAGE OU CEDES

Néant

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	CHF	CHF

#### 5. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

Immeubles	62 359 114.00	57 397 267.00
Equipement, machines, effets du personnel, marchandises, bétail et frais de déblaiement	8 570 000.00	6 450 000.00

#### 6. ENTREPRISES LIEES

La Fondation est liée à la Fondation pour l'entretien, la rénovation et le développement du village d'Aigues-Vertes (FERD).

La FERD a été fondée le 11 octobre 2004 par la Fondation agissant comme fondatrice. Elle a pour but exclusif de contribuer, par le biais de dons ou de prêts, à l'entretien, la reconstruction et le développement du village, à l'exclusion des frais d'exploitation. L'intégralité du Fonds de réaménagement, antérieurement constitué dans les comptes de la Fondation Aigues-Vertes, a été transférée à la nouvelle fondation au cours de l'année 2004. Depuis 2005, les fonds reçus sans affectation du donateur sont transférés à la FERD.

Il est relevé que la Fondation Aigues-Vertes et la FERD sont formellement indépendants et qu'elles n'ont aucun rapport de domination entre elles, malgré la présence de mêmes personnes dans les Conseils de Fondation des deux entités. Par ailleurs, le but très précis et exclusif de la FERD qui apparaît distinctement dans les comptes de la Fondation au travers des prêts précités ainsi que l'article 12 al.3 des statuts qui stipule qu'«en aucun cas les biens de la FERD ne pourraient faire retour à la fondatrice», il y a dès lors ni nécessité, ni obligation au sens des normes Swiss GAAP RPC d'établir des comptes consolidés.

#### 7. PREVOYANCE PROFESSIONNELLE/ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

La Fondation est affiliée à la CEH Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du Canton de Genève depuis le 1er janvier 2003.

Cette caisse a recours à un système de financement mixte situé entre un système par capitalisation et un système par répartition. Ce système mixte est adopté par bon nombre de caisses de pensions de droit public disposant de la garantie de l'Etat. Avec ce système, la caisse n'a donc pas l'obligation de disposer d'une fortune au moins égale au total de ses engagements actuariels.

Avec un système par capitalisation, l'insuffisance éventuelle de couverture du plan de prévoyance attribuable à notre personnel s'élèverait à CHF 3'878'499 au 31 décembre 2008 respectivement à CHF 1'102'410 au 31 décembre 2007 selon les estimations de la CEH.

Les montants précités deviendraient exigibles en cas de rupture de la convention d'affiliation. Aucune provision n'est constituée dans les comptes de la Fondation, ni pour couvrir ces engagements conditionnels, ni pour couvrir l'éventuelle part au déficit technique des plans de prévoyance qui pourrait être mise à la charge de la Fondation.

## **8. EVALUATION DES RISQUES**

Le Conseil de Fondation a procédé à une analyse du risque par analogie à l'article 663b al.1 chiffre 12 CO, formalisée par un document de synthèse sur lequel il s'est prononcé le 10 décembre 2008.

## **9. RAPPORT PROVISOIRE DE L'INSPECTION CANTONALE DES FINANCES**

Un audit a été effectué sur les comptes 2007 durant le dernier trimestre 2008. Le rapport provisoire dûment complété de la position de l'audit a été envoyé à l'ICF le 18 février 2009.

## **10. TABLEAUX RECAPITULATIF DES IMMOBILISATIONS**

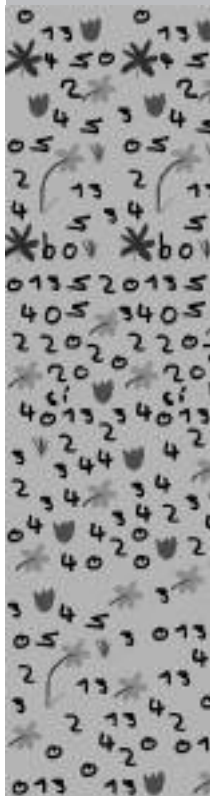
Voir ci-après: Un tableau lié à la présentation retenue en 2007 et 2008

Un tableau selon la méthode des produits différés qui sera introduit dès 2009.

## **11. CONTRAT DE PRESTATIONS**

La Fondation a signé un contrat de prestations avec le Canton de Genève pour la période 2008 – 2009. Celui-ci est en cours de validation auprès des instances cantonales et avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Nous avons déjà tenu compte dans l'élaboration des comptes 2008 des clauses de ce contrat, en particulier les dispositions de l'article 11 concernant le traitement des bénéfices et des pertes durant la période du contrat.

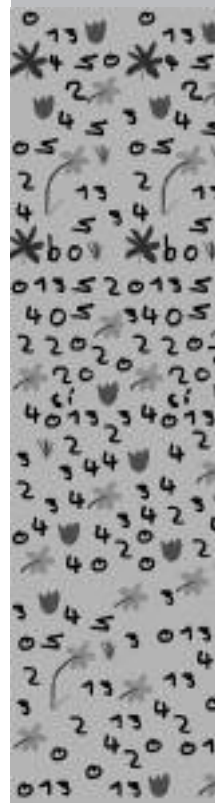


# 10. Tableau récapitulatif des immobilisations au 31 décembre 2008

	Valeurs brutes			Subventions et dons			Fonds d'amortissement			Val. Résiduelles
	Val. Acquisition au 1.1.08	Mouvement de l'exercice	Total au 31.12.08	Valeur au 1.1.08	Mouvement de l'exercice	Total au 31.12.08	Valeur au 1.1.08	Mouvement de l'exercice	Total au 31.12.08	Total au 31.12.08
Véhicules	936 430.90	95 684.25	1 032 115.15	161 079.75	2 444 997.55	406 077.30	430 140.61	(26 877.50)	403 263.11	222 774.74
Machines de bureau	249 988.90	0.00	249 988.90	45 643.65	26 183.65	71 827.30	136 228.63	13 359.66	149 588.29	28 573.31
Equipements de longue durée	2 395 766.70	1 095 523.91	3 491 290.61	539 642.25	683 555.40	1 223 197.65	1 238 486.19	210 575.06	1 449 061.25	819 031.71
Installations fixes	1 263 369.52	3 778 339.68	5 041 709.20	445 438.55	2 428 530.30	2 873 968.85	561 596.75	56 310.26	617 907.01	1 549 833.34
Immeubles	8 516 355.07	10 231 657.00	18 748 012.07	3 298 265.54	6 854 893.87	10 153 159.41	2 155 777.65	(379 693.56)	1 776 084.09	6 818 768.57
Rénovations et construction en cours:										
- Réaménagement du village	759 861.35	0.00	759 861.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	759 861.35
- Réaménagement Bâtiment d'appui	434 426.86	(434 426.86)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Infrastructures ferme-serre/phase 2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Réaménagement Artisanat	3 012 511.82	(3 012 511.82)	0.00	0.00	0.00	0.00	39 676.00	(39 676.00)	0.00	0.00
- Réaménagement Home C	7 760 154.90	418 727.05	8 178 881.95	0.00	0.00	0.00	38 346.00	76 692.00	115 038.00	8 063 843.95
- Réaménagement Home E-F	10 860 894.84	(10 860 894.84)	0.00	0.00	0.00	0.00	164 794.00	(164 794.00)	0.00	0.00
- Réaménagement Verger	2 983 697.57	42 817.15	3 026 514.72	0.00	0.00	0.00	68 199.00	45 468.00	113 667.00	2 912 847.72
- Infrastructures communes 2 <sup>ème</sup> phase	7 262 824.76	257 644.45	7 520 469.21	0.00	0.00	0.00	105 352.25	116 660.13	222 012.38	7 298 456.83
- Réaménagement Begonia	408 252.15	32 737.51	440 989.66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	440 989.66
- Réaménagement Pâquerette	145 645.60	1 170 807.41	1 316 453.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 316 453.01
- Réaménagement Crocus	2 778 316.33	463 669.40	3 241 985.73	0.00	0.00	0.00	0.00	31 686.93	31 686.93	3 210 298.80
- Réaménagement Primevère	1 147 431.31	(1 147 431.31)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Réaménagement Ancienne Grande Salle	57 094.00	14 705.60	71 799.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	71 799.60
- Réaménagement Abricotier	145 501.35	1 444 202.21	1 589 703.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 589 703.56
- Réaménagement Noisetier	1 534 181.86	417 112.50	1 951 294.36	0.00	0.00	0.00	0.00	19 674.82	19 674.82	1 931 619.54
- Réaménagement Clochette	85 821.95	71 110.90	156 932.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	156 932.85
- Réaménagement Lilas	898 575.93	2 543 883.24	3 442 459.17	0.00	0.00	0.00	0.00	19 871.10	19 871.10	3 422 588.07
- Réaménagement Aménagements extérieurs	922 741.47	201 615.90	1 124 357.37	0.00	0.00	0.00	47 197.78	64 721.06	111 918.84	1 012 438.53
- Réaménagement mobilier et équipement	1 506 189.95	687 842.15	2 194 032.10	0.00	0.00	0.00	72 224.55	111 803.84	184 028.39	2 010 003.71
SOUS-TOTAL	42 704 124.00	(7 688 389.36)	35 015 734.64	0.00	0.00	0.00	535 789.58	282 107.88	817 897.46	34 197 837.18
TOTAUX	56 066 035.09	7 512 815.48	63 578 850.57	4 490 069.74	10 238 160.77	14 728 230.51	5 058 019.41	155 781.80	5 213 801.21	43 636 818.85

# 10. Tableau récapitulatif des immobilisations au 31 décembre 2008 selon la méthode des produits différés

01.01.07 Actif	Variation	31.12.07			01.01.07			31.12.07			01.01.07			31.12.07			01.01.07				
		fin d'année	Fds amort.	amort.	Fds amort.	amort.	variation	Dons	amort.	variation	Dons	amort.	variation	Subpassif	amort.	variation	Subpassif	amort.	amort. Dons		
Véhicules	894.433.65	41 997.25	936 430.90	574 018.14	(105 366.75)	89 915.50	558 566.89	0.00	0.00	0.00	0.00	19 480.51	20 252.00	7 079.04	32 653.47	89 915.50	7 079.04	89 915.50	7 079.04	0.00	
Machines de bureau	447 466.30	(197 477.40)	249 988.90	308 242.12	(169 887.30)	37 556.80	175 911.62	0.00	0.00	0.00	0.00	3 361.09	3 952.00	1 352.43	5 960.66	37 556.80	1 352.43	37 556.80	1 352.43	0.00	
Equipements	2 262 493.25	133 273.45	2 395 766.70	1 406 733.02	0.00	169 521.44	1 576 254.46	0.00	0.00	0.00	0.00	211 459.09	23 692.00	201 873.99	169 521.44	33 277.10	201 873.99	169 521.44	33 277.10	0.00	
Installations fixes	1 351 956.37	(88 586.85)	1 263 369.52	849 512.12	(100 422.85)	52 966.04	802 055.31	0.00	0.00	0.00	0.00	223 814.69	0.00	18 834.70	204 979.99	52 966.04	18 834.70	52 966.04	18 834.70	0.00	
Immeubles	9 076 628.07	(560 273.00)	8 516 355.07	3 055 877.62	(560 273.00)	349 363.80	2 844 968.74	248 323.40	0.00	9 197.16	239 126.24	2 426 716.50	0.00	56 768.30	2 369 948.20	349 363.80	56 768.30	349 363.80	56 768.30	9 197.16	
Rénovations en cours	27 527 965.22	15 176 158.78	42 704 124.00	121 734.17	0.00	1 101 921.52	1 223 655.69	0.00	0.00	0.00	0.00	12 602 814.83	9 301 804.20	618 072.94	21 286 546.09	1 101 921.52	618 072.94	1 101 921.52	618 072.94	0.00	
<b>41 560 942.86</b>	<b>14 505 092.23</b>	<b>56 066 035.09</b>	<b>6 316 117.19</b>	<b>(935 949.90)</b>	<b>1 801 245.10</b>	<b>7 181 412.71</b>	<b>248 323.40</b>	<b>0.00</b>	<b>9 197.16</b>	<b>239 126.24</b>	<b>15 487 646.70</b>	<b>9 349 700.20</b>	<b>735 384.50</b>	<b>24 101 962.40</b>	<b>1 801 245.10</b>	<b>735 384.50</b>	<b>9 197.16</b>	<b>1 801 245.10</b>	<b>735 384.50</b>	<b>9 197.16</b>	
01.01.08 Actif	Variation	31.12.08 fin d'année	01.01.08 Fds amort.	31.12.08 Fds amort.	01.01.08 Fds amort.	31.12.08 Fds amort.	01.01.08 Fds amort.	31.12.08 Fds amort.	01.01.08 Fds amort.	31.12.08 Fds amort.	01.01.08 Fds amort.	31.12.08 Fds amort.	01.01.08 Fds amort.	31.12.08 Fds amort.	01.01.08 Fds amort.	31.12.08 Fds amort.	01.01.08 Fds amort.	31.12.08 Fds amort.	01.01.08 Fds amort.	31.12.08 Fds amort.	01.01.08 Fds amort.
Véhicules	936 430.90	95 684.25	1 032 115.15	558 566.89	(84 082.65)	117 042.94	591 527.18	0.00	195 300.00	39 060.00	156 240.00	32 653.47	49 697.55	61 573.23	117 042.94	20 777.79	61 573.23	117 042.94	20 777.79	39 060.00	
Machines de bureau	249 988.90	0.00	249 988.90	175 911.62	0.00	19 948.82	195 860.44	0.00	0.00	0.00	0.00	5 960.66	26 183.65	6 589.16	19 948.82	6 589.16	25 555.15	19 948.82	6 589.16	0.00	
Equipements	2 395 766.70	1 095 523.91	3 491 290.61	1 576 254.46	100 070.97	273 099.19	1 949 424.62	0.00	0.00	0.00	0.00	201 873.99	618 683.42	97 723.13	722 834.28	273 099.19	97 723.13	273 099.19	97 723.13	0.00	
Installations fixes	1 263 369.52	3 778 339.68	5 041 709.20	802 055.31	66 441.21	1 120 581.98	1 856 063.30	0.00	0.00	0.00	0.00	204 979.99	2 316 159.37	149 845.48	2 371 293.88	252 085.46	149 845.48	252 085.46	149 845.48	0.00	
Immeubles	8 516 355.07	10 231 657.00	18 748 012.07	2 844 968.74	(555 257.85)	521 274.56	2 810 985.46	239 126.24	0.00	9 197.16	229 929.08	6 720 399.72	202 018.96	8 888 328.96	521 274.56	202 018.96	8 888 328.96	521 274.56	202 018.96	9 197.16	
Rénovations en cours	42 704 124.00	(7 688 389.36)	35 015 734.64	1 223 655.69	(507 362.10)	1 139 769.71	1 856 063.30	0.00	0.00	0.00	0.00	21 286 546.09	(2 448 542.42)	18 187 041.84	1 139 769.71	650 961.83	18 187 041.84	1 139 769.71	650 961.83	0.00	
<b>56 066 035.09</b>	<b>7 512 815.48</b>	<b>63 578 850.57</b>	<b>7 181 412.72</b>	<b>(980 190.43)</b>	<b>2 323 220.68</b>	<b>8 524 442.97</b>	<b>239 126.24</b>	<b>195 300.00</b>	<b>48 257.16</b>	<b>386 169.08</b>	<b>7 282 581.30</b>	<b>1 127 916.35</b>	<b>7 282 581.30</b>	<b>30 256 627.35</b>	<b>2 323 220.68</b>	<b>1 127 916.35</b>	<b>30 256 627.35</b>	<b>2 323 220.68</b>	<b>1 127 916.35</b>	<b>48 257.16</b>	



# Fondation Aigues-Vertes, Bernex

## Rapport de performance au 31 décembre 2008

### 1. Organisation de la Fondation et but

La Fondation est une fondation de droit privé inscrite au Registre du Commerce depuis le 6 mai 1960. Elle est régie par les nouveaux statuts adoptés par le Conseil de Fondation le 3 septembre 2002 et entérinés par le Service de Surveillance des Fondations le 5 novembre 2002 (dossier n°557).

La Fondation a pour but de contribuer par tous moyens appropriés à l'intégration sociale et économique de personnes mineures et majeures présentant une déficience intellectuelle et reconnue comme souffrant d'un handicap ou d'une invalidité.

### 2. Composition du Conseil de Fondation

Les membres du Conseil de Fondation sont élus pour une durée de trois ans.

Composition du Conseil de Fondation au 31 décembre			<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Büchi Thomas	Président *	Chancy	x	x
- Sayegh Christine	Vice-prés. *	Chêne-Bougeries	x	x
- Schmid Daniel	Membre *	Onex	x	x
- Lindenmeyer René	Membre *	Confignon	x	x
- Babel Jean-François	Membre	Chêne-Bougeries	x	x
- Berchtold Henri	Membre	Corsier	x	x
- Cuenod Robert	Membre	Versoix		x
- Ferrero François	Membre	Chêne-Bougeries	x	x
- Grand Philippe	Membre	Genève	x	x
- Grange Yves	Membre	Collonge-Bellerive		x
- Pictet Guillaume	Membre	Chêne-Bougeries	x	x
- Schmitz Tiziana	Membre	Thônnon (France)		x
- Suchet Marie-Claude	Membre	Loisin (France)	x	x
- Volery Fabrice	Membre	Athenaz	x	x
- Zanoletti-Hauert Graziella	Membre	Crassier	x	x

### 3. Personne responsable de la gestion

Madame Schneider Annelise, directrice, sous la responsabilité du Conseil de Fondation.

### 4. Personnes habilitées à signer

- Membres du Conseil de Fondation: signature collective à deux, avec membre du bureau
  - Directrice, Schneider Annelise: signature collective à deux, avec membre du bureau
  - Autres personnes habilitées à signer: signature collective avec membre du bureau ou la directrice
- soit: Gambacorta Marc, Looten-Berthoud Isabelle, Valente Sandra  
(dont signatures pour banques et CCP), Larpin Jacqueline, Larpin Jean-Claude,  
Galpy Yanick, Gazagne Evelyn, Zillweger Tara.

### 5. Organe de révision

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA, 10, Boulevard du Théâtre, 1204 Genève, depuis la révision de l'exercice 2001.

### 6. Indemnités versées aux membres du Conseil

Néant.

### 7. Statut fiscal

Le statut fiscal de la Fondation a été renouvelé le 4 octobre 2005 pour une durée de cinq ans à partir de la période fiscale 2005.

La Fondation est exonérée des impôts sur le bénéfice et le capital prévus par la LIPM.

Depuis ce renouvellement, l'exonération ne s'étend plus formellement à l'impôt immobilier complémentaire. Une demande en ce sens a été envoyée à l'Administration fiscale cantonale en 2006, restée sans réponse à ce jour.

Par ailleurs, comme auparavant, l'exonération ne s'étend pas à l'impôt calculé sur toutes les plus-values immobilières ou bénéfices résultant d'aliénation de biens et d'actifs immobiliers.

D'autre part, la Fondation bénéficie d'une réduction de 70 % des droits de succession afférents aux libéralités mobilières pour cause de mort qui lui sont dévolues, d'une exemption des droits d'enregistrement afférents à son capital initial de dotation et également d'une exemption des droits d'enregistrement relatifs aux donations mobilières qui lui sont faites.

## 8. Activités

	2008	2007
<u>Accompagnement</u>		
Nombre de résidents H et HO au 31.12	99	91
Nombre de résidents H au 31.12	53	45
Nombre de résidents HO au 31.12	46	46
Nombre de places ouvertes durant l'année	8	5
Journées de présence	31 773	29 076
Taux d'occupation	90.35%	89.19%
Nombre de place en ateliers protégés	62	54
Nombre de villageois en ateliers (effectif plein temps)	56.65	53.95
Nombre d'heures payées en ateliers protégés	97 846	91 896
Nombre de projets individuel au 31.12	93	86
<u>Bénévolat en heures</u>		
Membres du Conseil de fondation, du Bureau et membres de la COREA	471	243
Accompagnement en ateliers	1 940	1 012
<u>Personnel</u>		
Taux d'absentéisme	7.27%	6.02%

Selon les normes ISO 9001-OFAS 2000, nous devons effectuer une enquête de satisfaction de nos résidents tous les deux ans. Une enquête de satisfaction des villageois a eu lieu entre février et mai 2007. Le groupe chargé de ce travail a rédigé la procédure et amélioré les outils pour la prochaine enquête de 2009. Suite à cette enquête, 21 fiches d'amélioration ont été émises et traitées.

Chaque résident a chaque année un réseau de soutien durant lequel il peut exprimer ses projets, ses envies et ce qu'il aimerait faire dans le cadre de son projet individuel. Toutes les demandes sont analysées et intégrées dans son projet pour autant qu'elles soient réalistes, en adéquation avec son degré de handicap et le projet Institutionnel.

L'enquête de satisfaction 2007 a soulevé un intérêt important chez les villageois d'Aigues-Vertes. Les personnes interrogées ont répondu avec une grande attention et un souci de retransmettre avec précision leurs remarques. Cinquante personnes sur nonante quatre ont participé en 2007 à cette enquête (= env 60 %). Les résultats obtenus dans cette enquête peuvent être considérés comme représentatifs de l'avis de l'ensemble des villageois et compagnons. Même si quelques villageois n'ont pas bien compris certaines questions, l'effet du grand nombre fait que ces résultats sont effectivement le reflet d'une réalité. Les enquêteurs ont été positivement surpris par la clarté des réponses des villageois et compagnons.

Il ressort globalement de cette enquête que le taux de satisfaction générale des villageois et compagnons quant à leurs conditions de vie et de travail à Aigues-Vertes est élevé, dans l'ensemble des domaines sur lesquels ils ont été questionnés, tels que, par exemple, les programmes de développement, la prévention et les soins médicaux, l'alimentation, le travail et les activités occupationnelles. Quelques domaines apparaissent comme étant à développer, comme la connaissance des droits et devoirs et la participation à l'élaboration des objectifs des projets de réalisation personnels. Cependant, il sera intéressant de vérifier lors de la prochaine enquête si ces rubriques correspondent bien à une attente des villageois ou s'il s'agit avant tout d'une difficulté à bien comprendre le sens de ces questions. Le désir d'activités culturelles et de loisirs a été également mis en avant par les villageois. Différentes actions ont depuis lors été réalisées pour étoffer l'offre et l'information dans ces domaines (p.ex, l'engagement d'un professeur de sport, projet de création d'espace sportif et loisirs, etc).

Les villageois et compagnons ont pu à travers cette enquête transmettre certaines préoccupations ayant débouché sur une vingtaine de fiches d'amélioration qui ont été traitées par la suite dans les différents secteurs concernés. Le rapport complet de cette enquête se trouve sur Manixa et est accessible à chacun à l'interne du village d'Aigues-Vertes. La réalisation d'enquêtes de satisfaction des villageois et compagnons est un outil important du système qualité qui permet de rester en phase avec les attentes des personnes accueillies. Elle est effectuée à un rythme bisannuel, conformément aux exigences de l'Ofas, dans l'intérêt de maintenir une qualité de vie et de travail élevée à Aigues-Vertes et une qualité d'échange entre villageois et accompagnants garantissant le respect de la mission pour laquelle la Fondation Aigues-Vertes s'est engagée.

